

RÉPONSE AUX QUESTIONS AUDIENCE PUBLIQUE DU BAPE

PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE CANNEBERGÈRE À SAINT-ANNE-DE-SOREL

FRUITS DES ÎLES INC.

SAINT-ANNE-DE-SOREL, QUÉBEC
JUIN 2024

DOSSIER 3211-01-068



- **La perte de milieu boisé le seuil critique de 30% qui a été atteint**

Le tableau suivant présente les superficies de boisés affectés par le projet à Sainte-Anne-de-Sorel et à Sainte-Victoire-de-Sorel.

Superficies boisés affectées	Superficie compensées	Pourcentage de boisés compensé
À Sainte-Victoire-de-Sorel : 11 000 m ²	13 750 m ²	125 %
À Sainte-Anne-de-Sorel : 1209 m ²	19 710 m ²	1 630 %

Les milieux boisés qui vont être affectés à Sainte-Victoire-de-Sorel vont être compensés à hauteur de 125% en priorité sur le site à même le site de Sainte-Victoire, après que le sable a été prélevé. Les milieux boisés qui vont être affectés à Sainte-Anne-de-Sorel vont être compensés à hauteur de 1 630% sur le site de Sainte-Anne-de-Sorel.

Fruits des îles s'engage à reboiser dans un délai de 48 mois, selon les conditions suivantes :

- Effectuer un reboisement uniquement par la plantation d'arbres mixtes sur une superficie de 13 750 m², soit 125% de la superficie qui aura fait l'objet de coupes ;
- Effectuer un reboisement supplémentaire à Sainte-Anne-de-Sorel de 19 710 m² de forêts mixte et 40 571 m² de zone verte composé d'arbres, arbustes et autres plantes ;
- Le tout, dans un délai de quarante-huit (48) mois suivant la date de réception de la dernière autorisation émise par les autorités concernées.

La compensation des boisés coupés va permettre d'augmenter le pourcentage des boisés sur la MRC de Pierre-de-Saurel.

L'impact est donc jugé positif.